D'un usage très fréquent dans les réunions des synagogues, ce mot Amen fut adopté dès l'origine par les assemblées chrétiennes. Nous en avons pour preuve un passage de
saint Paul: l'Apôtre vient de conseiller à ses disciples de
Corinthe de n'aspirer aux dons supérieurs de langues ou de
prophéties que pour l'édification des fidèles. "Autrement,
ajoute-t-il (1), si tu rends grâces avec l'esprit — ce que
saint Thomas (2) interprète: dans une langue qui lui est
inconnue — comment celui qui est parmi le peuple, répondra-t-il: "Amen"? Depuis lors, il s'est généralisé et il n'est
guère de formules liturgiques: oraisons, doxologies, même
prières que le célébrant dit seul à voix basse dans le secret du
Canon de la messe, qui ne se terminent par l'Amen.

Plusieurs Pères de l'Eglise, saint Justin, pour ne citer que lui (3), relatent qu'après la prière eucharistique qui accompagne les paroles de la consécration, l'assistance répondait: "Amen!" Cet acte de foi en l'efficacité des paroles sacramentelles n'a point disparu de la liturgie romaine: il a seulement été reculé jusqu'à la fin du Canon, et telle est la signification de cet Amen que suggère le "Per omnia sæcula sæculorum" du célébrant, avant le chant ou la récitation du Pater: la petite élévation du calice et de l'hostie qui précède immédiatement cette conclusion du Canon, paraît bien avoir pour objet d'en avertir les chrétiens.

Acte de foi pareil en la présence réelle de Jésus sous les espèces du pain et du vin est signifié par l'Amen qui suit les paroles adressées par le prêtre au communiant: "Que le Corps de Notre Seigneur Jésus Christ garde ton âme pour la vie éternelle! "Amen!" Primitivement, le ministre sacré disait: "Corpus Christi: le Corps du Christ", et le fidèle ajoutait: "Amen!" Pour répondre à une formule optative et être aujourd'hui prononcé par le prêtre, l'Amen actuel de la liturgie romaine, en cet instant solennel des divins Mystères, n'a point perdu de sa valeur: il reste une protestation de ferme croyance aux merveilles ineffables de l'Eucharistie.

(3) Apol., 1, 65.

⁽¹⁾ I Cor., XIV, 16.

⁽²⁾ Commentaria in Ep. Pauli. Ad loc.